

Séminaire "Enseignement supérieur et marché du travail" *Les Notes de Synthèse 2008/2*

Les relations formation-emploi : le déclassement et l'adéquation en débat

Séminaire organisé par le Centre Associé Céreq-Lepii-Upmf et financé par le Conseil Régional Rhône-Alpes.

Combien de jeunes occupent un emploi en dessous de leur niveau de formation ou sans lien avec celle-ci ? Cette déconnexion entre formation initiale et emploi s'est-elle réellement amplifiée au fil du temps ? Jusqu'où est-elle liée à la conjoncture économique ? Est-elle propre aux premières années de vie active ? Ces questions sont fréquemment adressées au Céreq. L'ouvrage *Des formations pour quels emplois ?*¹ apporte des éléments de réponse. Il étudie la double correspondance entre les niveaux du diplôme et de l'emploi d'une part (un diplômé du supérieur non cadre est-il déclassé ?), entre la spécialité de formation et le domaine d'emploi d'autre part (un diplômé d'histoire contrôleur des impôts est-il en adéquation avec sa formation ?).

Déclassement et désajustement : définitions

D'un point de vue méthodologique, on parle de déclassement lorsque le niveau de formation *normalement* requis par l'emploi est inférieur au niveau de formation initiale du salarié. Le désajustement en termes de spécialité signifie que le domaine professionnel d'un salarié est différent de celui correspondant *normalement* à sa spécialité de formation ou à son orientation disciplinaire. Ces définitions appellent plusieurs interrogations : que signifie "*normalement*" ? Les compétences d'un individu se résument-elles à la formation ?

Trois types de mesures...

L'analyse des relations formation-emploi en ces termes pose de réels problèmes de mesure. Plusieurs méthodes coexistent et provoquent des débats entre économistes et sociologues de différents pays. La mesure *normative* est basée sur l'analyse du poste de travail réalisée par des experts. Elle suppose la mise en relation d'une nomenclature de niveaux ou de spécialités entre formation et emploi. La mesure *statistique* se réfère à un seuil statistique : la formation requise est alors établie à partir de niveaux ou de spécialités de formation atteints par une partie, généralement la plus grande, des travailleurs exerçant la profession. Si plus de 50 % des diplômés de

BTS deviennent des techniciens, la norme statistique est d'être technicien après un BTS. Enfin, la mesure *subjective* repose sur la perception individuelle. L'individu spécifie le niveau d'études ou la spécialité nécessaires pour l'emploi occupé. Cette dernière méthode est de plus en plus utilisée dans les pays anglo-saxons.

... qui aboutissent à des résultats globalement convergents sur l'ampleur du déclassement

Pour étudier le déclassement, le Céreq utilise une méthode normative basée sur une table de passage réalisée par des experts dans les années 1980. La comparaison du taux de déclassement des générations successives montre que 32 % des jeunes de la "génération 1980" sont déclassés trois ans après la sortie du système éducatif, contre 46 % de la "génération 1995". Ainsi, le déclassement augmente pour les générations les plus récentes. Il se réduit cependant tout au long de la carrière, avec les promotions et mobilités professionnelles.

Cette analyse, basée sur une grille normative, peut être critiquée. Les emplois de cadres, techniciens ou employés ne réclament pas la même qualification aujourd'hui et vingt-cinq ans auparavant. L'augmentation du

déclassement serait ainsi logique, avec le recrutement de diplômés de l'enseignement supérieur pour des emplois exigeants des compétences accrues par rapport au passé. Cependant, même avec les autres mesures, le taux de déclassement varie et est très élevé entre 30 et 40 %, y compris le déclassement subjectif perçu par les individus.

Un désajustement significatif entre spécialité de formation et domaine d'emploi

Concernant l'adéquation entre spécialité de formation et domaine professionnel, selon la grille de correspondance réalisée au Céreq à la fin des années 1990, près de 40 % des jeunes des différentes générations occupent un emploi en adéquation avec leur formation ; 53 % pour les diplômés du supérieur ; ce chiffre est un peu plus élevé pour les filières professionnelles, notamment les spécialités industrielles. On retiendra - les mesures de l'Insee convergent ici avec celles du Céreq - qu'un jeune sur deux occupe un emploi qui ne correspond pas directement à sa formation initiale. Et ceci n'a aucune incidence négative sur le salaire ou sur la carrière.

Si on croise les deux analyses, seulement 26 % des jeunes de la "génération 1998" ont un emploi totalement ajusté à leur formation, en niveau et en spécialité. Cinq ans après la sortie du système éducatif, cette proportion passe à 50 %. Le reclassement de niveau apparaît alors beaucoup plus important que le réajustement de spécialité. Les jeunes qui ne trouvent pas un emploi dans leur spécialité de formation, ont donc de très grandes chances d'avoir un emploi qui correspond à leur niveau de formation. Le jeune titulaire d'un master d'histoire devenu contrôleur des impôts a de grandes chances d'être promu inspecteur de catégorie A !

Synthèse réalisée par Isabelle Borrás et Nathalie Bosse (Céreq-Lepii/Upmf), à partir de l'intervention de Jean-François Giret (Céreq, Marseille) : "*La valeur des diplômes universitaires : que nous apprennent les indicateurs de suivi de l'insertion professionnelle du Céreq ?*" – séance de novembre 2007. Avertissement : seules les auteures de la synthèse peuvent être tenues responsables d'éventuelles erreurs d'interprétation qu'elles auraient pu commettre.

Pour en savoir plus : <http://lepii.upmf-grenoble.fr/seminaireES>

¹ Giret J-F., Lopez A., Rose J. (dir), 2005, *Des formations pour quels emplois ?*, coll. Recherches, éd. La découverte-Céreq.

Une question adressée à J.F. Giret

L'exemple du licencié d'histoire devenant contrôleur des impôts interroge le contenu des formations. L'histoire du 18^{ème} siècle n'a pas de grande proximité avec le métier de contrôleur des impôts. Si en revanche, on prend en compte un type de formation intellectuelle, un mode de réflexion... alors l'adéquation entre l'histoire et le contrôleur des impôts devient moins lointaine. Rares sont les étudiants de la filière sociologie qui vont devenir enseignant ou sociologues. Mais il y a de nombreux emplois pour lesquels ces formations seront très appréciées et dans lesquels ils mettront en œuvre des savoir-faire, des compétences acquis via leurs études. Est-ce cela qui est mis en cause dans l'analyse de l'adéquation formation-emploi du Céreq ?

La réponse de J.F. Giret

Le Céreq s'intéresse à l'adéquation, car il est normal qu'une économie formant par exemple mille chimistes, dispose d'outils pour mesurer combien deviennent effectivement chimistes. Mais l'inadéquation ne signifie pas pour autant un échec du système éducatif. Au contraire, les données du Céreq révèlent l'absence d'effet négatif de l'inadéquation sur le salaire ou les trajectoires. Elles montrent aussi que la professionnalisation joue sur l'employabilité, non pas par le ciblage accru des formations, mais du fait des relations école-entreprise. Concernant la valorisation des compétences comportementales dans l'emploi, des enquêtes plus qualitatives seraient aujourd'hui nécessaires. Mais, le Céreq signale également des problèmes incontestables de chômage des jeunes issus de certaines disciplines. Il ne faut pas se voiler la face. ♦